



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-223

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2025-12-09-00004 - ARRETE MODIFICATIF N°1 MODIFIANT LA
COMPOSITION DU CODAMUPS-TS DANS LE DEPARTEMENT DU
CALVADOS (9 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2025-12-11-00001 - Arrêté relatif aux missions du Service
départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du
Calvados (2 pages)

Page 13

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-12-09-00004

ARRETE MODIFICATIF N°1 MODIFIANT LA
COMPOSITION DU CODAMUPS-TS DANS LE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRETE MODIFICATIF N°1 MODIFIANT LA COMPOSITION DU CODAMUPS-TS DANS LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Le Préfet du Calvados,

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
De Normandie,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6313-1 et L.6314-1,
- VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), notamment ses articles L.133-1 et suivants et R. 133-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 modifié, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 13/07/2023 nommant Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de préfet du CALVADOS à compter du 21/08/2023 ;
- VU le décret du 26/06/2024 nommant Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 26/06/2024 ;
- VU le décret n° 2025-152 du 19 février 2025 relatif à la permanence des soins ambulatoires ;
- VU le décret n° 2025-496 du 5 juin 2025 renouvelant le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU l'arrêté conjoint du 14 décembre 2021, modifié, fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires dans le département du Calvados ;
- VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 28 juillet 2025 ;
- VU le protocole du 1er janvier 2016, organisant les modalités de coopération entre le Préfet du département du Calvados et du Directeur de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU les propositions formulées par les collectivités et les organismes concernés, ou l'absence de réponse à la demande de leur représentation ;
- SUR proposition conjointe du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Préfet du Calvados ;

ARRETEMENT

Article 1 :

La liste des membres du CODAMUPS-TS, placé sous la coprésidence de Monsieur le Préfet du CALVADOS ou son représentant et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou son représentant, est modifiée comme suit dans le département du CALVADOS :

Sont ajoutés :

- M. GODEAU Alain, membre titulaire, représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge Française ;
- M. MECHIN Adrien, membre suppléant, représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge Française ;
- Mme FRANCOIS Elise, membre titulaire, représentant des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental ;
- M. DE KONINCK Laurent, membre suppléant, représentant des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental ;
- M. LECOUSIN Michel, membre titulaire, représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;
- Mme le Dr BEUGNOT Lynda, membre titulaire, représentant de l'union régionale des professionnels de santé, représentant les chirurgiens-dentistes ;

Article 2 :

La version actualisée et consolidée de la composition du sous-comité des transports sanitaires dans le département du CALVADOS, est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R425-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du CALVADOS, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

Article 4 :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Préfet du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 09/12/2025

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur de Cabinet
de la Préfecture du Calvados,



Yassine BOUZIANE

Le Directeur Général de l'ARS,



François MENGIN LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE ET CONSOLIDEE DU CODAMUPS DANS LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

1°) Représentants des collectivités territoriales :

a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :

- Mme EVEN Christine, membre titulaire

b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires :

- Mme MARGUERITTE Mauricette, membre titulaire

- Membre titulaire en attente de désignation

2°) Partenaires de l'aide médicale urgente

a) Un médecin responsable de S.A.M.U. :

- Mme le Dr LEBOURGEOIS Corinne, membre titulaire

et un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :

- Membre titulaire en attente de désignation

b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

- Membre titulaire en attente de désignation

c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :

- M. ROSE Dominique, membre titulaire
- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours
 - M. AUVRAY Christophe, membre titulaire
- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours
 - M. le Dr LE HOUSSEL Pierre-Yves, membre titulaire
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours
 - M. HAMELIN Gilles, membre titulaire

3°) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'Ordre des médecins :
 - M. le Dr DEYSINE Jean-Paul, membre titulaire
 - M. le Dr HURELLE Gérard, membre suppléant
- b) Quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins
 - M. le Dr LEVENEUR Antoine, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
 - Mme le Dr FEZZOLI Stéphanie, membre titulaire
 - M. le Dr MAUPU Emmanuel, membre suppléant
 - M. le Dr BATTISTONI Jacques, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
 - M. le Dr LEROSIER Bertrand, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge française :
 - M. GODEAU Alain, membre titulaire
 - M. MECHIN Adrien, membre suppléant
- d) Deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
 - Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation
 - Membre titulaire en attente de désignation

- Membre suppléant en attente de désignation

e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé

- M. le Dr DEVILLE François, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :

Représentant « l'Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux du Calvados » (ADOPS 14) :

- M. le Dr TONANI Gilles, membre titulaire
- Mme EMILIE Alix, membre suppléant

Représentant les « Associations Sectorielles pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux » des zones du Bessin, d'Aunay-sur-Odon-Villers Bocage et du bocage virois (ASOPS 1, 2 et 3) :

- Mme le Dr HERISSET Nathalie, membre titulaire (zone 3)
- Membre suppléant en attente de désignation

Représentant les « Associations Sectorielles pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux » des zones de Falaise et Lisieux-Livarot-Orbec (ASOPS 4 et 5) :

- M. le Dr BOQUET Gérald, membre titulaire (zone 4)
- Membre suppléant en attente de désignation

Représentant les « Associations Sectorielles pour l'Organisation de la Permanence des Soins des médecins libéraux » des zones de Deauville -Trouville et des marais de la Dives (ASOPS 6 et 7) :

- M. le Dr CANTAU Guy, membre titulaire (zone 6)
- Membre suppléant en attente de désignation

- M. le Dr WALTER Gilles, membre titulaire (zone 7)
- Mme le Dr LOEB Judith, membre suppléant (zone 7)

Représentant l'association "S.O.S Médecins Calvados" :

- M. BRISSARD Jérémie, membre titulaire
- M. KARATCHENTZEFF Jean-Paul, membre suppléant

Représentant de l'association AMRC 15 :

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :

- M. DE LUZE Samuel, membre titulaire
- Mme LABIDI Magali, membre suppléant

h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires lorsqu'un tel établissement existe dans le département :

Représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif :

- Mme COLOMBINI Sandrine, membre titulaire
- Mme MIEZAN Année, membre suppléant

Représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée de Normandie :

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés :

- Mme COUDRAY Murielle, membre titulaire
- M. NIEL Jessy, membre suppléant

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers :

- Mme FRANCOIS Elise, membre titulaire
- M. DE KONINCK Laurent, membre suppléant

Chambre Nationale des Services d'Ambulances

- Mme JARDIN Clémentine, membre titulaire
- M. VIEL Thomas, membre suppléant

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire

- M. COIRE Guillaume, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :

Représentant de l'ATSU 14

- M. LECOUSIN Michel, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

- k) Un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens :
- M. LECHEVALIER Mathias, membre titulaire
 - M. LEPLEY Anthony, membre suppléant
- l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine
- Mme HECQUARD Marion, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national
- Représentant le Syndicat des Pharmaciens :
- Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation
- n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes
- M. le Dr OLIVE Laurent, membre titulaire
 - M. le Dr DORNOIS Éric, membre suppléant
- o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes
- Mme le Dr BEUGNOT Lynda, Membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- p) Un représentant du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers
- Membre titulaire en attente de désignation
 - Membre suppléant en attente de désignation
- q) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les infirmiers
- M. BARBIER Sébastien, membre titulaire
 - Mme GOUABAULT Fabienne, membre suppléant
- r) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des sage-femmes
- Mme BOURAI-BENNIA Saïda, membre titulaire
 - Membre suppléant en attente de désignation
- s) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les sage-femmes
- Mme NICOLLE Elise, membre titulaire
 - Mme GUTH Marie, membre suppléant

4°) Un représentant des associations d'usagers

Représentant France-assos-santé

- Mme HAISE Annick, membre titulaire
- Mme LECARPENTIER Martine, membre suppléant

Le sous-comité médical est coprésidé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant et le Préfet du Calvados ou son représentant. Il est formé par tous les médecins mentionnés aux 2° et 3° du présent arrêté.

Le sous-comité des transports sanitaires est placé sous la coprésidence du Préfet du Calvados ou de son représentant et du Directeur Général de l'Agence Régional de Santé de Normandie ou de son représentant. Sont désignés comme membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, les membres du comité départemental suivants :

1° Un médecin responsable du service d'aide médicale urgente ;

- Dr LEBOURGEOIS Corinne, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

2° Le directeur départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. AUVRAY Christophe, membre titulaire

3° Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours ;

- M. le Dr LE HOUSSEL Pierre-Yves, membre titulaire

4° L'officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

- M. HAMELIN Gilles, membre titulaire

5° Les quatre représentants des organisations professionnelles de transports sanitaires désignés à l'article [R. 6313-1-1](#) ;

Chambre Nationale des Services d'Ambulances :

- Mme JARDIN Clémentine, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire :

- M. COIRE Guillaume, membre titulaire
- Membre suppléant en attente de désignation

Fédération Nationale des Ambulancier Privés :

- Mme COUDRAY Murielle, membre titulaire
- M. NIEL Jessy, membre suppléant

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers :

- Mme FRANCOIS Elise, membre titulaire
- M. DE KONINCK Laurent, membre suppléant

6° Le directeur d'un établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;

- Membre titulaire en attente de désignation

7° Le directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires ;

- Membre titulaire en attente de désignation

8° Le représentant de l'association départementale des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental ;

- Membre titulaire en attente de désignation
- Membre suppléant en attente de désignation

9° Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :

- a) Deux représentants des collectivités territoriales ;
Membres en attente de désignation
- b) Un médecin d'exercice libéral
Membre en attente de désignation

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2025-12-11-00001

Arrêté relatif aux missions du Service
départemental à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports du Calvados



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté relatif aux missions du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Calvados

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE RECTRICE DE NORMANDIE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie Madame Valérie CABUIL ;

VU le décret du 27 septembre 2021 portant nomination de Madame Armelle FELLAHI, directrice académique des services de l'éducation nationale du Calvados ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados ;

VU le décret du 28 août 2023 portant nomination de Monsieur Yann FAUGERAS directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Calvados ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Normandie ;

VU l'arrêté du préfet du Calvados du 27 novembre 2025 portant délégation de signature à Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, dans le cadre des missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

VU le protocole départemental du 19 février 2024 relatif à l'articulation des compétences entre le préfet du Calvados et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, pour la mise en œuvre, dans le département, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature

Subdélégation de signature est donnée à Madame Armelle FELLAHI, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, pour les actes et décisions visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté du préfet du Calvados du 27 novembre 2025 portant délégation de signature à Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, dans le cadre des missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Armelle FELLAHI, sont habilités à signer les actes visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté du préfet du Calvados du 27 novembre 2025 portant délégation de signature à Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, dans le cadre des missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports :

- Monsieur Yann FAUGERAS, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Calvados ;
- Monsieur Arnaud SIMON, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados ;
- Madame Marie PELZ, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du Calvados ;
- Monsieur Lucas RENARD, adjoint à la cheffe du SDJES du Calvados.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Armelle FELLAHI et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie PELZ, sont habilités à signer les actes relatifs à la délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif :

- Monsieur Christophe LÉSAGE, conseiller d'animation sportive ;
- Monsieur Maxime PESNEL, conseiller d'animation sportive ;
- Monsieur Jonathan BIDAULT, conseiller d'animation sportive.

Article 2 : Date d'effet

Le présent arrêté prend effet à la date de sa publication.

Article 3 : Publication et information aux tiers

Le secrétaire général de l'académie de Normandie et la directrice académique des services de l'éducation nationale du Calvados sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le

11 DEC. 2025



Valérie CABUIL